



**Dotations de fonctionnement complémentaires 2012**

**Rapport n° CP/2012/398**

**Service gestionnaire :**

Direction des collèges et de l'éducation

**Résumé :**

Dans le cadre de ses compétences, le Département attribue des dotations de fonctionnement aux collèges publics. Des dotations complémentaires sont attribuées à la demande des établissements pour faire face à leurs besoins courants.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur les demandes de dotations complémentaires présentées par les collèges publics et détaillées ci-dessous.

Il est à noter que, conformément à la délibération du Conseil Général du 26 octobre 2009, l'examen de ces demandes de dotation complémentaire a fait l'objet d'une analyse des actes budgétaires et du niveau des fonds de réserve de ces établissements.

**I - Viabilisation**

La dotation de viabilisation doit couvrir les frais de chauffage, d'électricité et d'eau.

Pour tenir compte de la forte augmentation du prix des hydrocarbures et de la hausse importante des consommations due notamment aux conditions hivernales rigoureuses, il convient de réajuster la dotation de viabilisation au titre de l'exercice 2011 des collèges ci-après pour un montant de **11 600 €** soit :

- BARR : 9 300 €
- ROSHEIM : 2 300 €

**II - Equipement en matériel de reprographie**

Le Conseil Général a décidé en 1999 de subventionner les collèges pour l'achat de matériel de reprographie afin de leur laisser la possibilité de choisir leur fournisseur et le service après-vente.

La demande présentée concerne le remplacement du photocopieur de l'administration de plus de 5 ans d'âge du collège "Bois Fleuri" à SCHWEIGHOUSE SUR MODER.

Sur la base des devis fournis, je vous propose d'attribuer une subvention forfaitaire de **3 500 €** à ce collège pour cet équipement.

### **III – Acquisition d'équipements et matériels divers**

Compte tenu des devis présentés, je vous propose d'accorder aux collèges ci-après, une subvention pour l'acquisition de matériels spécifiques :

GERSTHEIM une autolaveuse pour l'entretien des sols	4 725 €
LA WANTZENAU une balayeuse thermique avec lame à neige	3 600 €
MARCKOLSHEIM des escabeaux sécurisés et adaptés aux travaux en hauteur	2 480 €
SCHWEIGHOUSE SUR MODER une autolaveuse pour l'entretien des sols	4 725 €
SELESTAT "Jean Mentel" des autolaveuses pour l'entretien des sols	11 194 €
WASSELONNE des escabeaux sécurisés et adaptés aux travaux en hauteur	2 110 €
<b>TOTAL</b>	<b>28 834 €</b>

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1172	65-65511-221	12 905 767,00 €	553 746,44 €	43 934,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers établissements publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 43 934 €, soit :*

*- 11 600 € au titre de la dotation complémentaire de viabilisation 2011 en faveur des collèges suivants :*

- . BARR : 9 300 €*
- . ROSHEIM : 2 300 €*

*- 3 500 € au collège "Bois Fleuri" à SCHWEIGHOUSE SUR MODER pour l'équipement en matériel de reprographie*

- 28 834 € pour l'acquisition de matériels spécifiques en faveur des collèges suivants :
- . GERSTHEIM : 4 725 € (autolaveuse pour l'entretien des sols)
- . LA WANTZENAU : 3 600 € (balayeuse thermique avec lame à neige)
- . MARCKOLSHEIM : 2 480 € (escabeaux sécurisés et adaptés aux travaux en hauteur)
- . SCHWEIGHOUSE SUR MODER : 4 725 € (autolaveuse pour l'entretien des sols)
- . SELESTAT "Jean Mentel" : 11 194 € (autolaveuses pour l'entretien des sols)
- . WASSELONNE : 2 110 € (escabeaux sécurisés et adaptés aux travaux en hauteur).

Strasbourg, le 16/05/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL